

### Article 29 du Règlement

Afin de comprendre pourquoi on nous a trahis, je me reporte à la correspondance de l'été dernier entre le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), alors que le Canada se préparait à négocier. Le 24 juin dernier, le ministre des Pêches a écrit au premier ministre pour lui expliquer comment le Canada allait négocier et quelles questions étaient en jeu. Voici sa conclusion:

Je tiens à vous assurer que mon but dans toutes ces négociations sera de discuter de nos pêcheries avec les Français de façon à ne pas compromettre les relations cordiales entre le Canada et la France . . .

Qu'est-ce que le premier ministre a dit à ce sujet, à propos des moyens d'existence de Terre-Neuve et de l'élément vital de l'économie de cette province? Il a répondu le 19 août 1986 en ces termes:

Je conviens que, en traitant cette question délicate, nous devons d'une part tenir compte des intérêts des pêcheurs canadiens et d'autre part des relations bilatérales avec la France.

**M. Forrestall:** Qu'y a-t-il de mal à cela?

**M. Tobin:** Ce qu'il y a de mal, c'est que le premier ministre a déclaré que les pêches de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du nord du Québec ne sont qu'un pion dont il se sert pour assurer des relations cordiales afin de pouvoir organiser des cocktails entre les premiers ministres des pays respectifs. Nous ne nous en contenterons pas à Terre-Neuve; voilà ce qu'il y a de mal.

**M. Forrestall:** Il s'agit d'un procès d'intention . . .

**M. Tobin:** Nous avons vu ce soir un député, un représentant du Cabinet, prendre la parole ici . . .

**M. Forrestall:** De très graves accusations . . .

**M. le Président:** A l'ordre! La présidence a accordé la parole au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Pendant le débat, la plupart des députés ont écouté, pas toujours avec plaisir, ce que disaient les députés des deux côtés de la Chambre mais ils ont fait preuve de la courtoisie qui est d'usage à la Chambre. Je demanderais à tous les députés de bien vouloir s'y conformer.

**M. Tobin:** Merci beaucoup, monsieur le Président, d'avoir rétabli l'ordre à la Chambre. Un député n'aurait pas besoin de parler si fort s'il ne devait pas couvrir les bruits, aussi stupides qu'ils puissent être, qui émanent de l'autre côté de la Chambre.

Que s'est-il passé ce soir? Nous avons vu le gouvernement du Canada tenter, par l'intermédiaire du député de Saint-Jean-Ouest, d'administrer un placebo à la population de Terre-Neuve. De son fauteuil, le député donnait une petite tape sur la main du ministre des Pêches pour lui dire qu'il n'était pas tout à fait d'accord avec son voyage en France où il était allé s'occuper de notre moyen de subsistance sans consulter le premier ministre de Terre-Neuve. Ensuite, pour être bien certain de faire juste équilibre, il rappelait au premier ministre de Terre-Neuve que le gouvernement du Canada a le droit de

conclure des accords internationaux. Ce n'est pas de la compétence du premier ministre de Terre-Neuve et il ne va pas se laisser mener par le bout du nez par le premier ministre de Terre-Neuve. Je n'ai pas l'habitude de défendre le premier ministre de Terre-Neuve, car cela ne m'intéresse pas. Mais celui-ci n'est pas le seul à être dégoûté de ce qui s'est produit. En effet, le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, le premier ministre de la province du député d'en face lui-même, a déclaré aujourd'hui que cet accord coûtera 200 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique. Voilà ce que le chef du parti du député en Nouvelle-Écosse a déclaré, et ce n'est pas en faisant la sourde oreille à ces propos qu'on les fera disparaître, monsieur le Président.

● (2200)

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a lui aussi trouvé cet accord déplorable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les syndicats de pêcheurs de toutes les provinces de l'Atlantique ont également trouvé cet accord déplorable. Pour une fois, au lieu d'être la voix qui crie dans le désert pour défendre une cause à laquelle personne ne s'intéresse, le premier ministre de Terre-Neuve unit sa voix à celle des autres premiers ministres et des autres dirigeants des provinces de l'Atlantique. Dans ces conditions, le premier ministre de Terre-Neuve mérite certes que l'on accorde quelque considération au point de vue qu'il a exprimé.

Ce fut un jour sombre, aujourd'hui, pour le Parlement et pour Terre-Neuve. En effet, confronté à un pénible dilemme comme il en arrive à chacun de nous, pressé de choisir entre deux voies, se porter à la défense des intérêts de Terre-Neuve, se faire le porte-parole des Terre-Neuviens dans cette sourde enceinte, ou faire l'apologie d'Ottawa, l'un de nos représentants les plus éminents, l'un des députés les mieux connus et l'un de nos meilleurs citoyens, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a préféré cette dernière solution. C'est dommage, monsieur le Président. Son choix n'aidera pas la cause de ceux qui revendiquent l'abrogation de cet accord.

A la période des questions, aujourd'hui, j'ai pris la parole pour demander que l'entente soit déclarée nulle et non avenue, que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) soit démis de ses fonctions, sans quoi le député de Saint-Jean-Ouest n'aurait plus d'autre solution que d'offrir sa démission en signe de protestation. Je ne l'ai pas proposé. J'ai souhaité qu'il ne soit pas tenu d'expié les fautes de son gouvernement. Ce soir, toutefois, il s'est lui-même poignardé. Ce n'est pas son engagement que je mets en doute, non plus que le premier ministre, M. Peckford, le chef de l'opposition de Terre-Neuve, Leo Barry, ou le premier ministre, M. Buchanan. S'il estime que l'honneur de cette chambre a été bafoué ce soir, qu'il en inflige la responsabilité aux propos qu'il a lui-même tenus à la Chambre.